

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2020

Reçu en préfecture le 21/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900561-20201013-DELIBERA2020153-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

OBJET

Enfance
Vente d'un fourneau
électrique

N° 2020-153

Nomenclature : 7.10

Membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10
(liste en annexe)

Nombre de votants : 10
(liste en annexe)

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

L'an deux mille vingt, le 13 octobre 2020 à 16h.

Le Bureau du Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 5 octobre 2020 s'est réuni,

Au siège de la Communauté de Communes, rue du Glédig, Maison de l'Enfance à Châteauneuf du Faou,

sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU

Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 donnant pouvoir au Bureau

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 avril 2015 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,

Etaient présents : cf. liste jointe

Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance.

EXPOSE DU PROJET :

La Collectivité dispose d'un fourneau électrique fonctionnant partiellement. Il est proposé de le vendre. Il s'agit d'un fourneau utilisé pendant 10 ans au niveau de la cuisine du Multiaccueil. Les 4 foyers radiants sont hors service. Seul le four électrique fonctionne. Les offres devront parvenir à la CCHC sous pli avant le 23 octobre 2020. L'offre la mieux disante sera acceptée. En cas d'offre équivalente, une nouvelle offre devra être effectuée par les acheteurs éventuels. Le prix minimal est fixé à 75 € TTC.

Le BUREAU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

- Autorise le Président à mettre en vente le fourneau électrique et à procéder aux écritures de cession afférentes.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 14 octobre 2020

Le Président,

Bernard SALIOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Bernard SALIOU	X	
Tugdual BRABAN	X	
Patrick WAQUIER	X	
Joëlle LE BIHAN	X	
Yvon COQUIL	X	
Annick BARRE	X	
Martine QUEMERE	X	
Denis SALAUN	X	
Jean-Claude GOUIFFES	X	
Guy CITERIN		X
Géraldine HARY	X	

Nombre de membres titulaires : 11

Nombre de membres présents : 10

Tugdual BRABAN a été nommé Secrétaire de séance.

Etaient également présents :

Stéphane GUILLOU, Conseiller Communautaire, Maire de Saint-Goazec,
Sandrine GENTRIC, Directrice Générale des Services